

## PLAN LOCAL D'URBANISME

**ANNEXES SANITAIRES - EAU POTABLE**

\* \* \* \* \*

## COMMUNE DE FLEVILLE DEVANT NANCY

**1. LA RESSOURCE ET LE PRELEVEMENT**

L'alimentation en eau brute de l'agglomération nancéienne repose actuellement sur une ressource unique d'eau de surface, prélevée dans la rivière Moselle.

En cas de dégradation momentanée de la qualité de l'eau de la Moselle ou de débit d'étiage trop faible, le Grand Nancy dispose d'une réserve de 2,5 millions de m<sup>3</sup>, permettant d'assurer une autonomie d'une vingtaine de jours pour l'approvisionnement en eau de l'ensemble de l'agglomération.

L'eau brute est acheminée par 2 aqueducs jusqu'aux unités de traitement situées à Vandoeuvre les Nancy.

La Communauté Urbaine du Grand Nancy a obtenu le 2 octobre 2008 l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique l'établissement des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine.

Conformément à cet arrêté, la Communauté Urbaine du Grand Nancy a engagé en 2011 la réalisation de 2 stations d'alerte sur la Moselle. Elles permettront de détecter les pollutions qui pourraient survenir sur la Moselle et de prendre dans les meilleurs délais des mesures de protection des sites et des installations de production d'eau.

**2. LA PRODUCTION**

Le Grand Nancy dispose aujourd'hui de deux usines de traitement de l'eau à Vandoeuvre les Nancy pour assurer une production moyenne journalière d'un peu plus de 51 000 m<sup>3</sup>/j (d'après le rapport d'activités sur l'eau 2010) :

- l'usine Edouard IMBEAUX :
  - File 1 mise en service en 1985,
  - File 2 mise en service en 2007,
- l'usine Saint Charles, mise en service en 1932, assurant le secours de l'usine Edouard IMBEAUX.

Ces deux usines sont exploitées par une société privée pour le compte du Grand Nancy.

Depuis 2007, la capacité totale de production de l'usine Edouard IMBEAUX a été portée à 130 000 m<sup>3</sup>/j, dont 90 000 m<sup>3</sup>/j pour la nouvelle filière. Ces deux files distinctes sont capables de fonctionner indépendamment l'une de l'autre en cas de problème d'alimentation ou de panne.

### 3. LA DISTRIBUTION

Les services du Grand Nancy gèrent en régie l'ensemble du réseau public d'eau potable qui compte environ 950 km de canalisations et plus de 51 000 branchements.

Le tracé et l'implantation des réseaux et des principaux ouvrages (réservoirs, stations de pompage, stations de surpression...) sont repérés sur le plan *EA 197 PLU 01* inséré aux présentes annexes sanitaires.

La distribution de l'eau potable à FLEVILLE est assurée par :

- Le réservoir de Haut des Ronces implanté sur la commune de Ludres.

Ce réservoir alimente aussi d'autres communes du Grand Nancy.

### 4. LES BRANCHEMENTS EN PLOMB

Il reste aujourd'hui environ 4 000 branchements en plomb sur un parc communautaire de 51 000 branchements.

Sur environ 1 000 branchements présents à FLEVILLE, moins de 20 sont encore en plomb (d'après le rapport d'activités sur l'eau 2010).

Il est procédé systématiquement au renouvellement des branchements en cas de fuite, de dépassement des normes sur le plomb et lors d'accompagnement de travaux de voirie.

Cela doit permettre au Grand Nancy d'avoir totalement éliminé les branchements en plomb, sous domaine public, en 2013, afin de respecter, en tout point du réseau, la norme de 10 µg/L de plomb, conformément à la réglementation en vigueur (arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine).

### 5. LES OUVRAGES ET RESEAUX PROJETES

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Grand Nancy a été approuvé en Conseil Communautaire le 11 décembre 2009. Son objectif est d'établir un programme pluriannuel de travaux fixant des priorités d'intervention pour améliorer le service actuel et satisfaire les besoins futurs.

Les travaux envisagés sur la commune de FLEVILLE concernent essentiellement :

- le renouvellement des réseaux les plus anciens,
- le remplacement des canalisations en cas de casse ou de fuites.

### 6. LES SERVITUDES A RESERVER

Les ouvrages et réseaux existants à maintenir sous domaine public ou à l'intérieur des propriétés privées figurent sur le plan *EA 197 PLU 01* inséré aux présentes annexes sanitaires.

Les ouvrages et réseaux d'eau potable sont en majeure partie sous le domaine public. S'il est nécessaire de déplacer des ouvrages et réseaux d'eau potable situés sous domaine privé et bénéficiant d'une servitude régulièrement établie et publiée aux hypothèques, ces travaux seront réalisés aux frais du demandeur.

## **7. LA SECURITE INCENDIE**

La sécurité incendie est assurée par un réseau maillé et des réserves d'eau stockée dans les réservoirs. Les 2 600 poteaux et 51 bouches d'incendie normalisés (d'après le rapport d'activités sur l'eau 2010) du Grand Nancy permettent de couvrir rationnellement l'ensemble du territoire de la communauté urbaine, dont fait partie la commune de FLEVILLE.

## **8. LE PLAN DE SECOURS**

La Préfecture a élaboré un plan de secours afin de faire face aux problèmes majeurs en matière d'eau potable (pollution, rupture de canalisations...) sur le département de la Meurthe et Moselle.

Afin de renforcer l'efficacité de cette démarche, le Grand Nancy a également réalisé un plan de secours, à l'échelle du territoire communautaire, pour guider les agents de terrain et le personnel d'astreinte confrontés à une situation de crise et/ou de défaillance des réseaux d'eau potable.

## **9. LE REGLEMENT DE SERVICE**

Le règlement de l'eau potable de la Communauté Urbaine du Grand Nancy s'applique sur l'ensemble de la commune de FLEVILLE.

Tout projet de construction sur FLEVILLE doit être soumis à l'approbation des services du Grand Nancy.

PJ : *plan EA 197 PLU 01*